



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports
Terrestres et du Désenclavement (MITTD)



Banque Africaine de
Développement

AGTF

Africa Growing
Together Fund

AGEROUTE SENEGAL.
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'APPUI À LA FORMATION DES JEUNES
DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE DAKAR –
TIVAOUANE – SAINT-LOUIS, SECTION 2 : MEKHE – SAINT-LOUIS, LOT 1.2 N DANDE -
GUEOUL (30 KM).**

SENEGAL

Date de l'avis : **01 décembre 2023**
Secteur : **Transports**
Référence de l'accord de prêt BAD : 5050200001601
N° d'Identification du Projet : **P-SN-DB0-025**

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) dans le journal « L'AS » du 22 décembre 2022 et celui du projet publié dans le site de la Banque et dans le dgmarket du 09 janvier 2023.
2. L'Etat du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) afin de financer les travaux de **construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint-Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).**
L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère de Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour s'attacher les services d'un consultant pour la réalisation de la formation des jeunes dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane - Saint-Louis, section 2 : Mékhé - Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km).
3. Les services prévus au titre de ce contrat sont : i) Identifier les thèmes de formation et les filières porteurs dans la zone d'influence du projet ; ii) Travailler avec les collectivités territoriales et les autorités administratives pour la sélection des cibles ; iii) Concevoir des modules relatifs aux différentes thématiques à développer lors des séances de formation ; iv) Animer les séances de formation théorique et pratique; v) Rédiger les rapports de formation ; vi) Mettre en place un mécanisme de suivi et de relai pour la pérennité des actions.

La durée des prestations est estimée à 12 mois.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) invite les candidats intéressés pour les prestations des services décrites ci-dessus à fournir les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour en assurer l'exécution (qualification dans le domaine des prestations, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, l'organisation technique et managériale de l'Organisation, les qualifications générales et le nombre de personnels permanents et consultants).

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » en date d'octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, du lundi au vendredi de 08 h et 17 h (GMT).

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, Rue x David DIOP, Fann Résidence Dakar.

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn ou rndour@ageroute.sn , bba@ageroute.sn, bngom@ageroute.sn.

7. Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par voie électronique aux adresses emails ci-dessus ou déposées sous plis fermé au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés (CPM) de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus au plus tard le **19 décembre 2023 à 11h 00mn** précises (GMT) et porter expressément la mention « **avis à manifestation d'intérêt pour l'appui à la formation des jeunes dans le cadre du projet de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint- Louis, section 2 : Mékhé – Saint-Louis, lot 1.2 Ndande - Guéoul (30 km)** ».

NB : la langue de travail est le français

L'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE